

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
02 juillet 2015**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Denis BRUSA, Elise GAVAND, Guy JEAN-DOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Annie RENARD, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusés : Emmanuel BILLET donne pouvoir à Evelyne PETIT, Michel BONIN donne pouvoir à Daniel URBAIN et Hervé ROME donne pouvoir à Jean-François BAEZA

Absente : Mme Véronique RAMEAUX

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu du 22 mai 2015

Objet de la délibération : tarifs cantine rentrée septembre 2015

Mme le Maire rappelle que 3 prix de repas sont en place depuis la rentrée scolaire de 2014 et propose de ne conserver que 2 tarifs en fonction des revenus des familles :
Le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention (Michel BONIN),

DECIDE d'appliquer 2 tarifs pour la cantine selon le quotient familial des familles à compter du 1er septembre 2015 :

Le calcul prend en compte le revenu fiscal de référence, le montant des prestations familiales (hors allocation logement) et le nombre de parts mentionné sur l'avis d'imposition. Le résultat obtenu correspond au quotient familial.

Le quotient (Q) indique la tranche tarifaire dans laquelle se trouve la famille qui devra fournir son dernier avis d'imposition, sans quoi le tarif le plus élevé sera appliqué.

Calcul des revenus mensuels :

R = (revenu fiscal de référence/12) + allocations familiales (hors logement)

P = nombre de parts sur l'avis d'imposition

Calcul du Quotient familial :

Q = R/P

Tranches tarifaires :

Quotient familial (Q)	Tarif repas cantine
Q < ou = 550	4.20 €
Q > 550	5.60 €

Objet de la délibération : accès montée Mairie

Pour des raisons de sécurité, Mme le Maire propose au conseil de se prononcer sur les personnes autorisées à circuler sur la montée menant au bâtiment Mairie-Ecole et à stationner, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 7 voix pour,

DECIDE d'interdire l'accès sauf aux personnes autorisées pouvant stationner :

- 3 enseignantes
- 2 agents des écoles
- 2 élus

AUTORISE l'accès aux personnes handicapées, aux pompiers, taxis, gendarmerie, livreurs de fioul, repas cantine (Sicopal)

Objet de la délibération : questions diverses

Bilan des TAP : une réunion s'est tenue avec les intervenants de l'année scolaire écoulée en présence d'Evelyne PETIT et de Nadine VILLERET. Treize activités ont été proposées pour 19 intervenants dont Francine et Maryse

Un certain nombre d'entre eux repartent pour l'année 2015-2016, d'autres arrêtent et des contacts sont en cours.

Les TAP seront proposés les lundi et jeudi de 15 h 30 à 17 h 00 et plus exactement de 15 h 45 à 17 h 00 le temps que les enfants sortent et soient pris en charge par les intervenants.

Les tarifs proposés aux intervenants selon qu'ils proposent ou non un projet sont de : 40 ou 50 € déplacements compris.

Le bilan financier approximatif pour 2014/2015 se monte à 12 550 € soit un coût de 213 €/enfant (-50 € de participation par l'Etat) soit 183 €/enfant. Les différents retours sont largement positifs.

Ecole : effectifs pour la rentrée de septembre :

Petite Section : 15 Moyenne Section : 5 Grande section : 10 soit **30** enfants à la maternelle

CP : 7 CE1 : 12 et CE2 : 11 soit **30** enfants

CM 1 : 12 et CM2 : 6 soit **18** enfants

Association Foncière : Mme le Maire informe du renouvellement obligatoire des membres du bureau de l'Association Foncière et propose 5 propriétaires que le Conseil Municipal doit désigner : Jean-François MICHEL, Didier RAMEAUX, Jean ROMAND, Claude GAND et Jean BONNIN.

La Chambre d'Agriculture, informée de ces désignations a proposé également 5 membres : Denis LONJARRET, Guy JEANDOT, Flavien MARTEAU, Véronique RAMEAUX et Pascal VOLATIER .

Voirie 2015 : « un point à temps » sera réalisé rue des Vignasses ainsi que sur la portion haute du chemin allant du Gravier à Bard. Un monocouche sera réalisé à l'extrémité de la rue des Sauges et sur la partie basse du chemin allant de Bard au Gravier.

Enfouissement : Daniel URBAIN pense qu'il serait bien que le conseil se positionne sur la portion d'enfouissement de réseau à réaliser en 2017. Il rappelle que le montant de travaux subventionnable tous les 2 ans est de 70 000 € ce qui correspond à environ 250 mètres de voirie.

Le conseil à l'unanimité moins 3 abstentions (Evelyne PETIT, Michel BONIN et Emmanuel BILLET) se prononce pour la poursuite de l'enfouissement rue du général Gauthier jusqu'au hangar NICOLAS ;

Etudes ABCD : Il informe avoir reçu un devis pour une étude de maîtrise d'œuvre du cabinet ABCD pour l'aménagement après enfouissement d'un montant de 11 000 € HT. Le conseil décide la poursuite de l'étude. Concernant l'étude du problème du pluvial rue Neuve (1 800 €), le conseil sollicite un complément d'information sur le relevé topo.

Busage Bard : accepte le devis de l'entreprise PETITJEAN d'un montant de 648 € HT Concernant la pose d'un drain chemin de la Gaudrette d'un montant de 5 223 € TTC, le Conseil reporte sa décision tant l'écart travaux/coût semble exagéré. D'autres devis seront sollicités.

Marquage au sol : accepte le devis de l'entreprise MARKOSOL pour un montant de 3019 € TTC

Place de la Mairie : Mme le Maire présente 2 devis de l'entreprise BONNEFOY : bicouche (4 088 € HT) et enrobé (7 184 € HT)

Le Conseil décide par 7 voix la pose d'un bicouche et la mise en œuvre d'un enduit calcaire autour du monument (Evelyne PETIT, Emmanuel BILLET, Jean-François BAEZA, Jean-François MICHEL, Jean-Claude MARTEAU, Guy JEANDOT et Annie RENARD)

Distribution gaz : décide de ne pas donner suite à la demande du Sidec qui sollicitait le transfert de compétence

Journée Lecourbe : la journée du samedi 3 octobre a été retenue. Les festivités se dérouleront de 10 h jusqu'en soirée

De 10 h jusqu'à 18 h, des conférences au nombre de 3, des jeux anciens, une exposition d'objets précieux, un repas d'époque et une reconstitution historique seront proposés au public.

Une chorale est sollicitée de même que la participation des enfants des écoles au titre de lectures ou de chants.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Régional, Conseil Départemental et à la CCBR.

Le Foyer Rural travaille en collaboration avec la Municipalité. Des meubles vitrés seront réalisés par Alain LACROIX pour protéger les éléments, les objets exposés. Toutes les bonnes volontés sont requises.

Réunion publique : Mme le Maire propose une réunion publique avec la population le vendredi 25 septembre à 20 h 30 à la salle polyvalente

ACCA : l'Association souhaiterait aménager et fermer l'abri attenant à la cabane de chasse afin de ranger leur matériel (table). Le Conseil est d'accord

Ambroisie : Jean-François BAEZA signale que Ruffey est concernée par l'ambroisie. Les endroits ont été répertoriés et conseillée par le FREDON, la Commune informera les concernés pour qu'ils effectuent l'arrachage avant le 15 août

Prochaine séance : la séance prévue le 28 août 2015 est reportée au jeudi 24 septembre.